

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°010

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaients présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Autorisation de sollicitation du Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de ravalier leur façade d'immeuble

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-5 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de Plaine Commune ;

Vu le Plan Local Intercommunal d'Urbanisme de Plaine Commune approuvé le 25 février 2020 ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers présente un patrimoine majoritairement composé d'immeubles anciens qui demandent un entretien régulier des propriétaires, idéalement selon un rythme décennal ;

Considérant que l'amélioration générale du cadre de vie de la Ville passe, entre autre, par la préservation des immeubles ;

Considérant qu'un défaut d'entretien de façades d'immeuble peut engendrer des dégradations importantes qui peuvent porter atteinte à la sécurité des habitants en raison de matériaux pouvant tomber sur le domaine public ;

Considérant que le pouvoir d'enjoindre à un propriétaire de réaliser des travaux de ravalement de façades n'est donné aux Maires des communes qu'à la condition d'être inscrits sur la liste préfectorale correspondante ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis pour l'inscription de la Ville d'Aubervilliers sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre aux propriétaires de procéder au ravalement des façades d'immeuble.

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc118592-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCLET

